

- **fiche technique** -
2011-2012

ACCOMPAGNEMENT AU PIANO

Discipline principale

2^e cycle supérieur conférant le grade de MASTER

Professeur/Assistante

Jean-Frédéric NEUBURGER/Yumi OTSU

Horaires : jeudi : 8h00-14h00, salle 215 et vendredi : 13h00-20h00, salle 215

Durée des études - Crédits européens ECTS

2 ans, à raison de deux cours par semaine, un avec le professeur et un avec l'assistant.
Les heures consacrées aux disciplines complémentaires s'ajouteront à ce temps de présence.
120 ECTS.

N.B : ce cycle est accessible sans concours aux étudiants titulaires dans la même discipline du Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM) du CNSMD de Paris avec mention Très Bien ou Bien l'année scolaire suivant son obtention dans la limite de la durée réglementaire des études en 1^{er} Cycle supérieur.

Objectifs

Cette formation, destinée aux pianistes chambristes ou solistes, compositeurs ou chefs pratiquant le piano à un haut niveau, souhaitant se perfectionner au contact des différents aspects de la classe, prépare aux professions suivantes :

- soliste d'un ensemble de musique contemporaine, ou pianiste dans une grande formation symphonique ;
- pianiste de chœurs (Orchestre de Paris, Radio-France, Opéras, chorales), chefs d'orchestre, etc... ;
- lecteur de partitions d'orchestre, arrangeur (classes de direction d'orchestre, travaux de transcription, créations, etc...);
- accompagnateur de concours internationaux, de récitals, de cours de chant et d'instrument ;
- professeur d'accompagnement, de déchiffrage, de musique d'ensemble, etc...

Contenu

Déchiffrage (seul ou avec des partenaires).

Réduction d'orchestre (oeuvres symphoniques, lyriques ou concertantes), et d'ensembles vocaux.

Accompagnement improvisé.

Pratique de la transposition.

Etude du clavier d'orchestre/piano contemporain et participation aux activités du CNSMDP (concerts, ateliers, concours, etc...).

Travail d'oeuvres du grand répertoire instrumental (participation à des classes, à des master-classes, à des enregistrements).

Récitals de 2^e cycle supérieur

Récital de 1^{ère} année (non public) :

Un récital comportant :

- 1) réduction d'orchestre d'une œuvre lyrique ou concertante (avec la participation éventuelle d'un chef ou de solistes et travail éventuel avec ceux-ci) ;
- 2) accompagnement improvisé d'une ligne mélodique tonale exécutée par un instrumentiste ou un chanteur ;
- 3) transposition d'une œuvre avec chant (jusqu'à la tierce majeure) ;
- 4) exécution d'une œuvre du répertoire instrumental, communiquée huit jours avant la date de l'examen, et répétée une fois durant la semaine, avec le soliste (durée de la répétition : 45 minutes maximum) ;
- 5) transcription, écrite et jouée par le candidat, de l'extrait d'une œuvre symphonique, imposée trois semaines avant l'examen.

Pour les n° 1, n° 2 et n° 3, préparation en loge de 40 minutes avec piano.

N.B. : le jury se réserve la possibilité d'intervenir en cours d'épreuve.

Récital de 2^e année (public) :

Un récital comportant :

- 1) exécution d'une ou plusieurs œuvres symphoniques choisies par le candidat. Durée maximum, 12 minutes (mouvements séparés autorisés) ;
- 2) réduction d'orchestre et courte réduction de chœur (en clés modernes) ;
- 3) exécution d'une partie de clavier d'orchestre, imposée une semaine avant l'examen, avec la participation éventuelle d'un chef et travail avec celui-ci ;
- 4) déchiffrement d'une œuvre instrumentale, concertante, ou vocale, suivi ou précédé d'un travail de mise au point ;
- 5) exécution d'une ou plusieurs œuvres de musique de chambre vocale et/ou instrumentale choisies par le candidat et jouées avec un ou plusieurs étudiants du CNSMDP, durée 15 minutes maximum ;

Pour les n° 1 et n° 5, l'une de ces œuvres sera obligatoirement du XX^e siècle ou du XXI^e siècle. Mise en loge précédant le récital (avec les textes des épreuves n° 2 et n° 4 : 1 heure avec piano).

Si l'étudiant est ou a été également en cursus de composition au CNSMDP de Paris ou de Lyon, ou qu'il a déjà obtenu un diplôme de composition dans un établissement d'enseignement supérieur étranger, il peut proposer une pièce de son répertoire pour l'épreuve n° 5.

Récompenses

Récital de 1^{ère} année : mention Très Bien, Bien ou Assez Bien - épreuve suivie d'un entretien avec le jury.

Récital de 2^e année : mention Très Bien, Bien, Assez Bien.

Le Prix d'Accompagnement au Piano est décerné à l'étudiant qui a obtenu une récompense à chacun des deux récitals de 2^e cycle supérieur.

La mention du Prix d'Accompagnement au Piano est la mention décernée par le jury au récital de 2^e année de 2^e cycle supérieur.

Le Diplôme de 2^e cycle supérieur d'Accompagnement au piano conférant le grade de Master est décerné à l'étudiant lorsqu'il a obtenu l'ensemble des récompenses suivantes :

	ECTS
- le prix d'accompagnement au piano	80
- un certificat ou une attestation dans chacune des disciplines complémentaires imposées suivantes :	
• initiation à l'écriture A ou B	4
• langue vivante	4
- un certificat ou une attestation dans l'une des disciplines optionnelles suivantes :	8
• accompagnement chorégraphique	
• harmonisation au clavier	
• improvisation	
• initiation à la direction d'orchestre	
• initiation au piano-forte	
- un certificat ou une attestation dans chacune des disciplines spécifiques suivantes :	
• méthodologie de recherche	3
• travail d'étude personnel	9
• aspects pratiques du métier	2
• initiation à la pédagogie	2
• mise en situation professionnelle	8

La mention du diplôme de 2^e cycle supérieur conférant le grade de Master est la mention obtenue au récital de 2^e année de 2^e cycle supérieur.

Concours d'entrée 2012-2013 en 2^e cycle supérieur

Limite d'âge : avoir moins de 29 ans au 1^{er} octobre 2012 (être né *après* le 1^{er}/10/1983).

Dates d'inscription : du 10 octobre au 10 novembre 2011 uniquement sur Internet www.cnsmdp.fr.

La publication des œuvres imposées se fait par voie d'affichage au Conservatoire et sur Internet www.cnsmdp.fr.

Ce cycle est ouvert aux candidats titulaires d'un Diplôme de 1^{er} cycle d'un établissement d'enseignement musical supérieur français ou étranger dans les disciplines suivantes : accompagnement, piano, direction de chant, composition, direction d'orchestre, écriture, Lied, direction de chœur, musique de chambre-piano.

N. B. : Les candidats qui n'obtiendront le diplôme de 1^{er} cycle supérieur complet qu'en fin d'année scolaire peuvent se présenter au concours d'entrée en joignant à l'appui de leur dossier d'inscription au concours un certificat de scolarité précisant leur situation. En cas de succès au concours, leur admission définitive ne sera prononcée qu'après présentation du diplôme requis complet, au plus tard le 30 septembre de leur première rentrée scolaire. Dans le cas contraire, ils perdent le bénéfice de leur admission.

Les candidats reçus au concours d'entrée en 2^e cycle supérieur qui ne sont pas ressortissants d'Etats francophones, devront présenter avant le 31 décembre suivant leur première inscription au Conservatoire, un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français, attestant d'un niveau en langue française au moins égal à B2 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe.

Présélection

Sur examen, par un jury interne, d'un dossier comprenant :

- la copie du Diplôme de fin de 1^{er} cycle d'un établissement musical supérieur français ou étranger dans la discipline concernée ;
- un curriculum vitae ;
- un projet d'études qui expose les motivations de la candidature.

Attention : ce projet d'étude entre dans les critères retenus par le jury interne pour la présélection du dossier.

Dates des épreuves (répétitions incluses) : [le 23 et 24 janvier 2012]

Admissibilité

- 1) exécution d'une ou plusieurs œuvres du répertoire pianistique imposées deux semaines avant le concours ;
- 2) déchiffrage d'une ou plusieurs transcriptions d'œuvres pour orchestre (dix minutes de préparation en loge avec piano).

Admission

- 1) accompagnement d'une œuvre instrumentale ou concertante suivi ou précédé d'un travail de mise au point et d'interprétation avec le ou les solistes du concours ;
- 2) réduction au piano d'un large extrait d'une œuvre pour cordes et un ou plusieurs instruments transpositeurs, imposé trois jours avant le concours (exécution avec partition sans tourneur) ;
- 3) réduction d'un ensemble vocal écrit en clés modernes ;
- 4) transposition d'une œuvre pour voix et piano (jusqu'à la tierce majeure) ;
- 5) entretien avec le jury ; cet entretien s'effectuera obligatoirement en français.

Pour le n° 1, n° 3 et n° 4 : mise en loge globale de 30 minutes avec piano.

N.B. : le jury se réserve la possibilité d'intervenir en cours d'épreuve, mise à part l'épreuve n° 1 de l'admissibilité.